

Paris, le 18 juillet 2018



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GUY-DOMINIQUE KENNEL

---

SÉNATEUR DU BAS-RHIN

SECRÉTAIRE DU SÉNAT

MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE  
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL  
DE L'EUROPE

### **Transformation de la raffinerie de La Mède en bioraffinerie**

Dans une lettre ouverte du mois de juin dernier, M. Guy-Dominique KENNEL avait conjointement appelé l'attention de M. Nicolas HULOT sur les préoccupations engendrées par l'autorisation que ce dernier avait accordée au Groupe TOTAL pour exploiter 300 000 tonnes d'huile de palme importée pour produire des biocarburants dans son usine de La Mède, dans les Bouches-du-Rhône.

Par un courrier en date du 2 juillet 2018, le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire a répondu que :

« La reconversion de la raffinerie, afin d'y créer une bio-raffinerie, a été autorisée le 16 mai 2018 par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en encadrant l'usage des matières premières, notamment l'huile de palme, qui seront utilisées pour produire des biocarburants. Cette reconversion s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du secteur du raffinage, avec la conversion d'un site industriel permettant le maintien de 250 emplois. L'installation va permettre de produire des produits spécifiques, des huiles végétales hydrotraitées (HVO), qui sont jusqu'à présent produites à l'étranger à partir d'huile de palme et importées en France.

À ce jour, les filières d'approvisionnement de cette installation ne sont pas entièrement arrêtées. Outre les huiles alimentaires vierges, trois autres types de ressources sont ciblées : les huiles de cuisson usagées, les graisses animales et les résidus acides issus du raffinage des huiles alimentaires. Le Gouvernement a imposé à cet égard qu'une part minimale de 25 % de l'approvisionnement provienne de cette économie circulaire. Il s'agit d'un effort considérable pour structurer les filières. »

Le Gouvernement a aussi demandé que « TOTAL fasse en sorte de limiter autant que possible l'approvisionnement en huiles végétales brutes, notamment de palme, à des quantités inférieures aux 450 000 tonnes par an annoncées. »

Et le ministre a « ainsi obtenu de l'entreprise TOTAL une limitation volontaire à 300 000 tonnes d'huile de palme ».

« Concernant la part qui proviendra d'huiles végétales brutes (palme, colza, soja), le Gouvernement a rappelé à TOTAL le caractère obligatoire de la réglementation communautaire relative à la durabilité des biocarburants. Le respect de ces critères, qui sont très stricts, est scrupuleusement contrôlé par les autorités françaises compétentes en la matière.

Ainsi, au final, l'autorisation de la bioraffinerie de La Mède va permettre de remplacer des HVO importées, produites avec 100 % d'huile de palme par les HVO produites en France avec 50 % d'huile de palme. »

Le ministre souligne « la volonté du Gouvernement de diminuer l'emploi de matières premières à usage énergétique qui entrent en concurrence avec l'usage alimentaire, de réviser les critères de durabilité concernant les matières premières à fort impact sur l'utilisation des sols à des fins alimentaires et de ne voir que de l'huile de palme durable utilisée en France, comme annoncé dans le Plan climat. » Il a indiqué que le Gouvernement portait « ces positions dans les négociations européennes en défendant, seul, le plafonnement, au niveau européen, de la consommation d'huile de palme et de soja parce qu'elle entraîne la déforestation. Cela a porté ses fruits puisqu'un accord a été trouvé en ce sens. »

Le ministre ajoute qu'il a « engagé une politique ambitieuse de lutte contre la déforestation importée. L'axe 15 du Plan climat vise à mettre fin à l'importation en France de produits contribuant à la déforestation et prévoit en 2018 la publication d'une stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée. Cette stratégie vise à lutter contre la perte nette de forêt et en particulier des forêts tropicales à travers une réflexion sur l'origine des matières premières. Les dialogues constructifs et la mise en place de la traçabilité des approvisionnements sont autant de mesures qui devront être coordonnées entre le secteur privé et la société civile. »

Le ministre estime que, pour ce faire, il faudra « convaincre la Commission européenne de lancer rapidement une stratégie pour lutter contre la déforestation importée. »